



CCCPS / 2022 / DE047
7.5.1 Subventions accordées

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 10 février 2022, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Samuel ARNAUD ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Dominique MARCON ; Hervé MARITON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Jean-Philippe ROCHE et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Rodène BODIN-CASALIS à Catherine MERIEAU ; Jacques BONNET à Denis BENOIT ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne-Marie CHIROUZE à Ruth AZAIS ; Audrey CORNEILLE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Christophe LEMERCIER ; Sarah DUVAUCHELLE à Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON ; Jean-Pierre POINT à Caryl FRAUD ; Frédéric TRON à Jean Philippe ROCHE et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Thierry GUILLOUD ; Frédéric TEYSSOT
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU

Subventions au soutien des manifestations sportives 2022

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Comme chaque année depuis 2015 et la mise en place des critères d'attribution des subventions. 2020, ne voit pas de modification dans les demandes et 4 associations ont envoyé leur demande dans les temps. Le contexte particulier lié au COVID a provoqué le report puis l'annulation des 4 manifestations subventionnées. Il a été décidé de leur accorder la subvention 2020 afin de couvrir les dépenses engagées.

Les organisateurs du Raid VTT ont sollicité la CCCPS en septembre 2021, ce qui porte à 6 le nombre d'événements susceptibles d'être subventionnés en 2022.

Calendrier des manifestations 2022 :

DATE 2022	MANIFESTATIONS
15 au 18 Avril	Open Canoë Festival
26 et 27 Mai	RAID VTT « les chemins du soleil»
13,14 et 15 Mai	Challenge Val de Drôme
26, 27, 28 et 29 mai	CSO
12-juin	Balcons de la Drôme
21 et 22 Août	Auberet Tout Terrain (Auto/Kart Cross)



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

II. Objet de la délibération

Il est proposé, selon l'avis de l'Exécutif et de la Commission des finances d'octroyer les mêmes subventions en 2022 que celles attribuées en 2021, tel que résumé dans le tableau ci-dessous :

Evènements	Subvention 2019	Subvention 2020	Subvention 2021 (COVID)	Subvention demandée pour 2022	Montant proposé pour 2022
Marathon Challenge Val de Drôme	4 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3000.00 €	3 000,00 €
Crad'Eau	2 150,00 €	-	-	-	-
Concours de Saut d'Obstacle	3 000,00 €	2 750,00 €	2 750,00 €	2750.00 €	2750.00 €
Les Balcons de la Drôme	850,00 €	850,00 €	850,00 €	850.00 €	850.00 €
Open Canoë Festival	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	3000.00 €	2 000,00 €
RAID VTT Les Chemins du Soleil	2 000,00 €	-	-	2000.00 €	2 000,00 €
Rallye Terres du Diois	-	-	-	-	-
Ultimate Frisbee	-	-	-	-	-
Auberet Tout Terrain	-	-	500,00 €	500.00 €	500,00 €
TOTAL	16 000,00 €	8 600,00 €	9 100,00 €	12 100.00 €	11 100.00€

III. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- de donner un avis favorable à la subvention de 3 000 € pour le Marathon Challenge Val de Drôme,
- de donner un avis favorable à la subvention de 2 750 € pour le Concours de Saut d'Obstacle,
- de donner un avis favorable à la subvention de 850 € pour Les Balcons de la Drôme,
- de donner un avis favorable à la subvention de 2 000 € pour l'Open Canoe Festival,
- de donner un avis favorable à la subvention de 2 000 € pour le RAID VTT Les Chemins du Soleil,
- de donner un avis favorable à la subvention de 500 € pour l'Auberet Tout Terrain,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents.

IV. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité :

Votants POUR : 34 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 2 voix, Dominique MARCON et Agnès FOUILLEUX.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

V. Annexe

- La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Le 24/03/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

